



**PROCES-VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2021**

L'An deux mille vingt-et-un, le 8 février à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 2 février en salle des fêtes du théâtre municipal, sous la présidence de Frédéric VALLETOUX, Maire, le caractère public de la réunion étant réputé satisfait en raison de l'accessibilité en direct des débats au public de manière électronique.

Etaient présents : M. GONDARD, Mme REYNAUD, M. ROUSSEL, Mme CLER, M. FLINÉ, Mme BOLGERT, Mme BOLLET, M. INGOLD, M. RAYMOND, Mme JACQUIN (arrivée à 19h46), Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD, M. BEAUDOUIN, M. TENDA, M. SCHÜTZ, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, M. PERROT Mme SASSINE, M. JULIEN, M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC, Mme DUPUIS, Mme TAMBORINI, M. THOMA

Etaient représentés :

M. VAN DER LEE pouvoir à Mme BOLGERT  
Mme PHILIPPE pouvoir à M. GONDARD  
Mme MONTORO pouvoir à M. ROUSSEL  
Mme LARUE pouvoir à M. FLINÉ  
Mme MALVEZIN pouvoir à M. INGOLD  
Mme NORET pouvoir à Mme CLER

Etaient absents :

Mme JACQUIN, pour le vote du procès-verbal du 14 décembre 2020  
M. THOMA, pour le vote des délibérations N°21/04 à N°21/06  
M. JADAUD, pour le vote de la délibération N°21/08

Secrétaire de séance : M. RONTEIX

*Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, notamment son alinéa IV par dérogation à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.*

*Ces formalités remplies,*

M. LE MAIRE ouvre la séance du Conseil municipal et remercie chacun de sa présence. Il rappelle que le Conseil municipal est retransmis en direct.

- **Liste des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales**

M. LE MAIRE s'enquiert d'éventuelles questions ou remarques de la part du Conseil municipal suscitées par la liste des décisions.

M. LECERF sollicite des précisions à propos de la décision 21-SG-06 concernant le contentieux de la ville avec la société de promotion ATHENA.

M. LE MAIRE évoque un référé préventif, dispositif classique pour des procédures d'aménagement. Il intervient avant la démolition et la réhabilitation de bâtiments Rue Anne-Marie Javouhey et Rue Marie Lagorsse. Un état des lieux est dressé avant les travaux de sorte que l'opérateur dispose d'un constat d'avant-travaux. Il ne s'agit pas d'un contentieux.

M. THOMA aborde la décision 20.DD.52 portant sur un contrat de monitoring collectif « *pour créer les conditions visant à mobiliser une communauté citoyenne agissante et définir les moyens de sa pérennisation pour réussir la stratégie de transition écologique « Fontainebleau (en) transition* ». » Il comprend que la démarche envisagée, consiste en des rencontres avec des experts et des citoyens dans le cadre de tables rondes, organisées avec un large volet communication et marketing.

Il exprime le sentiment que ces opérations feront doublon avec ce qui a été travaillé par l'Agglomération du Pays de Fontainebleau dans le cadre du « Plan Climat Air Energie Territorial », qui a fait l'objet de nombreux cycles de rencontres, d'ateliers de travail avec des citoyens et des experts. Ils ont permis de dresser une liste d'actions à engager.

M. THOMA observe de plus que le coût de la mission envisagée est élevé : 35 000 euros TTC. La société de consulting a déjà travaillé dans le cadre de la campagne municipale et de la démarche « Fontainebleau 2030 ». Il pense que la commune aurait pu faire l'économie d'une telle mission au regard de toutes celles déjà menées (« Fontainebleau post-carbone », démarche autour du parc national et de la biodiversité, « plan climat air énergie »). Plutôt que de passer par cette phase de conseil, il aurait été préférable d'engager directement la phase de mise en œuvre puisque les actions à déployer sont déjà connues.

M. GONDARD explique que cette démarche, au-delà de la « to-do-list » à déployer, repose sur la volonté de s'appuyer sur les forces agissantes, les sachants, les acteurs du territoire au quotidien pour mettre en œuvre les initiatives et les idées. Beaucoup ont, en effet, déjà mise en œuvre des actions pédagogiques et du temps pour donner du corps à la transition écologique. Il ne s'agit donc pas de dresser une liste à la Prévert de tout ce qui pourrait être fait, mais plutôt de réunir tous celles et ceux qui peuvent donner du temps, des idées, et faire gagner du temps par leur expertise. M. GONDARD souligne que, n'étant pas expert lui-même, il a besoin de se nourrir de l'expérience de celles et ceux qui savent déjà, ont déjà expérimenté. L'objectif est donc de proposer des cycles de partage, de « brainstorming », avec la participation d'un maximum d'acteurs, de créer une énergie pour réaliser plus rapidement les actions.

M. LE MAIRE note que ces échanges anticipent la présentation qu'il souhaitait faire de la démarche « Fontainebleau en transition ». Il rappelle que le programme « Fontainebleau post-carbone » a plus de dix ans. Une actualisation de la réflexion n'est donc pas inutile puisque l'approche a considérablement changé en une décennie. D'autre part, il s'agit moins d'élaborer un catalogue d'actions que de mettre en synergie et en dynamique le plus grand nombre d'acteurs du territoire. Parallèlement, le « plan climat air énergie territorial » de la CAPF, voulu par l'administration, l'Etat, est certes remarquablement élaboré, mais insuffisant pour fournir une feuille de route pensée collectivement par l'ensemble d'une communauté agissante bellifontaine. Il n'a en effet pas été fondé en ce sens.

- **Liste des décisions prises en vertu de l'article L. 2322-2 du Code général des collectivités territoriales**

M. LE MAIRE s'enquiert d'éventuelles questions ou remarques de la part du Conseil municipal suscitées par la liste des décisions budgétaires.

La liste des décisions ne fait l'objet d'aucune remarque ou question de la part du Conseil municipal.

- **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2020 – Approbation à l'unanimité**

En l'absence de remarque, le procès-verbal du 14 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

- **Point d'information : Retour sur l'aide exceptionnelle d'urgence de 15 000 euros votée lors du Conseil municipal du 28 septembre 2020 pour la reconstruction de la ville de Beyrouth au Liban**

M. LE MAIRE rappelle le vote du Conseil municipal afin de répondre à l'appel de la Région Ile-de-France pour mobiliser des fonds et venir en soutien de l'ONG « Acted France », fortement implantée au Liban et qui prend part activement à la reconstruction de Beyrouth. Au total, 453 000 euros ont ainsi été collectés auprès de 141 collectivités d'Ile-de-France.

Ils permettront, notamment, d'acheter des équipements de pointe pour l'hôpital public de la Karantina, entièrement détruit et dont la reconstruction sera assurée par des fonds internationaux. Parmi les 453 000 euros, 130 000 seront consacrés à l'achat d'équipement. La même somme permettra la réhabilitation courant 2021 d'un espace communal endommagé par l'explosion. Dix logements détruits dans les quartiers les plus touchés seront également reconstruits pour 130 000 euros. Le solde sera affecté à des projets de reconstruction moins significatifs.

M. LE MAIRE informe le Conseil municipal qu'il adressera une présentation assurée par Acted sur la mise en œuvre du plan d'urgence à Beyrouth. Les projets précis financés par l'apport régional y sont listés.

- **Point d'information : Mise en œuvre de la politique publique de transition écologique du territoire de Fontainebleau intitulée « Fontainebleau (en) Transition » - Objectifs et modalités de lancement de la démarche.**

M. LE MAIRE souligne que la municipalité s'est fortement engagée durant la campagne électorale pour faire de la transition écologique l'axe majeur des politiques qu'elle souhaite mettre en œuvre. La crise sanitaire a néanmoins occulté ce projet. L'année 2021, première année pleine du mandat, verra le lancement de cette politique structurante.

La démarche Fontainebleau (en) transition se concrétisera pour les Bellifontains au cours de la première semaine de mars. L'objectif est de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire et de mobiliser les institutions, les entreprises, le tissu associatif, mais aussi la population autour de la conviction forte que les pratiques individuelles, les fonctionnements collectifs, à l'échelle de la communauté, des évolutions doivent intervenir dans les manières de faire, mais aussi de considérer les enjeux. Il s'agit de mettre en œuvre collectivement des process différents. Elle repose aussi sur la certitude, que en créant des solutions pensées collectivement, des actions pourront efficacement être mises en place. D'autres territoires ont en effet démontré qu'il ne suffisait pas de décréter des projets, des opérations pour répondre aux enjeux posés. Une politique publique nourrie de l'apport de chacun est préférable à une décision unilatérale qui s'imposerait à tous.

Pour que Fontainebleau soit un territoire exemplaire d'expérimentations et rejoigne le cercle des villes qui essaient d'agir concrètement en la matière, il convient d'initier une démarche qui implique chacun. La création d'un écosystème favorable permettra, dans les différents domaines (mobilité, emploi, vie quotidienne, déchets, consommation), de mesurer en fin de

mandat le chemin parcouru, les avancées, les actions expérimentées, initiées et leurs résultats, sans attendre des décisions internationales ou gouvernementales. Les gestes du quotidien peuvent, en effet, aussi permettre de faire évoluer les mentalités et de prendre en compte les grands enjeux environnementaux.

M. LE MAIRE insiste sur la démarche concrète qui sera lancée début mars. Ses objectifs et ses ambitions ainsi que les principales échéances sont exposées dans le prochain mensuel de la ville. L'intervention de la société « Yellow submarine » permet de mener une centaine d'entretiens auprès des principaux acteurs de l'écosystème bellifontain. La démarche de sensibilisation engagée depuis fin 2020 et qui se poursuit permet d'expliquer le sens de l'initiative pour ensuite espérer que les personnes contactées soient porteuses d'idées, de contributions et d'initiatives.

Une consultation digitale sera lancée à la mi-février auprès de la population. Elle complètera le dossier présenté dans le magazine. Le 6 mars marquera le lancement numérique avec un débat organisé autour de François BELLANGER, géographe, écrivain, spécialiste du sujet. Des Ulabs (ateliers) de la transition seront ensuite engagés sur 16 thèmes, chacun comptant deux séances de deux heures et demie afin de susciter une réflexion collective. Deux thèmes ont été retenus :

- la consommation : le rapport à la consommation, aux circuits courts, au bio, aux réflexes d'achat ;
- la nature en ville : la biodiversité, le lien avec la nature.

Pour s'inscrire dans le long terme, il s'agit de ne pas multiplier les axes de réflexion, mais de construire avec les différents acteurs et les Bellifontains une démarche progressive, permettant de déployer rapidement des actions concrètes. L'objectif n'est pas de nourrir l'action de la mairie, mais de pousser chacun, quel qu'il soit, à faire mieux par une prise de conscience ou à mener des actions collectives qui n'engageront pas nécessairement la mairie, mais trouveront à Fontainebleau les conditions de leur déploiement. Il s'agit donc d'initier, de faciliter, de fédérer, sans être obligatoirement à l'origine des actions.

Par ailleurs, des ateliers expérimentiels seront organisés avec des partenaires comme le Potager du Roi à Versailles, le SMICTOM, l'apicultrice de Fontainebleau, l'École des Mines, etc. Des acteurs se sont ainsi proposés. De même, des rencontres avec des personnalités permettront à chacun d'ouvrir ses horizons, de se démarquer. Une centaine de partenaires devrait ainsi contribuer à la démarche. De manière plus formelle, des conférences seront proposées, animées par des experts qui ne sont pas issus du territoire de Fontainebleau et pourront partager leur réflexion.

Finalement, l'objectif est de susciter un foisonnement d'initiatives au cœur desquelles les acteurs bellifontains s'inscriront. Le rendu est prévu au mois de mai.

Il permettra d'aboutir sur les premiers thèmes abordés et de recenser les initiatives qui ont émergé, que la ville en soit partie prenante ou non. Une restitution devant l'ensemble de la population sera proposée. En outre, un site dédié sera proposé à partir de celui de la mairie afin de retrouver tous les événements, les éléments documentaires fournis par les partenaires. Un bilan sera proposé avant l'été en Conseil municipal. Parallèlement, la ville de Fontainebleau lance une démarche interne de mobilisation de ses agents afin d'interroger collectivement, d'enrichir les pratiques de la municipalité.

M. LE MAIRE pointe un projet dense, dont il ne présente qu'une synthèse.

- **Point d'information : Candidature de la ville de Fontainebleau pour être reconnue « Territoire engagé pour la nature en Île-de-France ».**

M. LE MAIRE explique que la ville de Fontainebleau s'est portée candidate pour être reconnue « Territoire engagé pour la nature ». La démarche a été lancée par l'Office français pour la biodiversité avec les régions de France. L'opération a été relayée localement par l'Agence régionale de la biodiversité. Il s'agit de mobiliser les collectivités locales autour des thèmes de la

biodiversité, de la protection de la nature et de la valorisation d'initiatives pour respecter, entretenir, mieux prendre en compte notre rapport à la nature. De ce point de vue, Fontainebleau dispose d'une antériorité et a été ville pilote, par exemple, pour le « zéro phyto » dès 2010. L'idée est d'amplifier les initiatives déjà engagées par volonté, mais aussi de mettre en œuvre le volet nature de la politique « Fontainebleau (en) transition ».

Le label « Territoire engagé pour la nature en Ile-de-France » permettrait d'avoir accès à un accompagnement d'experts, de conseils, de faire partie d'un réseau de collectivités en pointe sur ce domaine. Le programme de la municipalité à cet égard est dense, ambitieux. Il vise autant que possible à réintroduire la nature dans la ville. A ce titre, une convention avec la « Ligue de protection des oiseaux » pour que Fontainebleau soit une ville refuge a été signée il y a un an. Depuis, des études sont menées dans ce cadre pour repérer les espèces, améliorer les habitats, vérifier les plantations. La municipalité s'est aussi engagée à planter au cours du mandat un arbre pour chaque naissance. Ces différentes initiatives lui donnent donc légitimité pour se porter candidate à ce label.

- **Débat d'Orientations Budgétaires 2021 du budget principal de la ville et du budget annexe du Théâtre et état de l'ensemble des indemnités de toute nature communiqué aux conseillers municipaux – Approbation à l'unanimité**

M. LE MAIRE indique au préalable à l'attention des nouveaux élus que, chaque année, avant le vote du budget, le Conseil municipal doit organiser un débat d'orientations budgétaires. Il ne s'agit pas de débattre du budget en lui-même et des équilibres budgétaires de l'année, mais du contexte budgétaire national, local. C'est une introduction au débat du conseil municipal du 29 mars.

M. ROUSSEL signale l'obligation de tenir ce débat dans les 2 mois précédant le vote du budget. Il renvoie vers un document d'une quarantaine de pages qui a été remis à chaque conseiller. Il traite de la situation internationale, nationale, puis de la situation financière de Fontainebleau, qu'il propose d'exposer. Les comptes 2020 ne sont pas encore arrêtés. Des modifications seront encore apportées, d'autant que le rapport a été rédigé il y a quelques semaines. Le budget et le compte administratif seront votés lors du Conseil municipal du 29 mars.

Il rappelle que, depuis 2015, un plan de maîtrise réelle des dépenses de fonctionnement est en œuvre. En 2020, avec 19,9 millions d'euros, une augmentation de 1 % des dépenses a été enregistrée, les plaçant à un niveau similaire à 2013, ce qui compte tenu de l'inflation, implique une réduction des dépenses.

En 2020, deux événements majeurs ont affecté les comptes de la collectivité :

- les effets de la crise sanitaire avec des dépenses liées à la protection (gel hydroalcoolique, masques, etc.), des primes aux agents mobilisés lors du premier confinement, une moindre activité des vacataires et contrats courts, des dépenses exceptionnelles (lettres d'information, etc.) ;
- le jugement rendu en juillet 2020 par le tribunal administratif sur le litige avec SAPP, filiale de Vinci, sur la rupture du contrat d'adhésion en 2012 condamnant la ville à rembourser la valeur nette comptable des actifs non amortis de 2,5 millions d'euros, qui affectent le compte d'investissement, et à payer une indemnité liée au manque à gagner soumis aux intérêts moratoires, soit 2,5 millions, qui affecte le fonctionnement. La ville a fait appel de ces jugements, qui sont néanmoins exécutoires et intégrés dans les comptes.

L'ambitieuse politique d'investissements est poursuivie à hauteur de 3,5 millions d'euros, même si le niveau est moindre que l'année précédente. Les principaux investissements sont :

- la médiathèque, dont l'espace « réserve » a été achevé ;

- la réalisation d'une tranche supplémentaire de travaux à l'église Saint-Louis ;
- des études sur le bâtiment de la Mission ;
- la rénovation et la démolition du préau Saint-Merry ;
- la démolition de préfabriqués du centre de loisirs ;
- la création de nouveaux fonds de livres à la médiathèque ;
- la mise en conformité du chauffage de l'Hôtel de ville ;
- le gymnase Martinel ;
- la piste cyclable ;
- des travaux d'amélioration de performances énergétiques.

S'agissant du fonctionnement, la municipalité doit tenir compte d'une stagnation des recettes depuis 2013. En effet, les dotations de l'Etat, après avoir fortement diminué, régressent désormais faiblement. La suppression de la taxe d'habitation est compensée par l'Etat. Cependant, elle réduit l'autonomie de la ville qui n'a plus la maîtrise des taux. Entre 2013 et 2019, afin de compenser ces pertes, l'offre de services aux usagers a été élargie. Toutefois, les recettes ont été affectées par la crise sanitaire.

La loi de finances pour 2021 entraîne une perte de recettes due à l'abattement supplémentaire sur la taxe d'habitation qui sera compensée par l'Etat. Concernant les dotations globales de fonctionnement, Fontainebleau est souvent affectée par des effets de péréquation. Certaines taxes sont supprimées.

Dans le détail, une baisse historique de 28% est enregistrée sur les services suite à la COVID. Ces recettes correspondent aux sommes payées par les usagers : restauration scolaire, centre de loisirs, médiathèque, etc. En 2021, cette baisse devrait être moins importante. Néanmoins, les effets COVID seront enregistrés et restent difficiles à évaluer. Il en sera tenu compte dans la construction du budget 2021. Quelques redevances sont supprimées par l'Etat, comme les taxes funéraires, dont l'impact global est évalué à 20 000 euros. Le contrat de restauration sera revu. Il devrait s'accompagner d'une hausse équivalente des recettes et des dépenses. Ce changement entraînera l'évolution d'une délégation de service public vers un autre type d'exploitation.

S'agissant de la fiscalité, les taux n'augmentent pas depuis cinq ans. Les hausses des recettes sont essentiellement dues à l'augmentation des bases. Les droits de mutation progressent toujours, bénéficiant de l'attractivité de Fontainebleau. La COVID a eu un effet immobilier sur la ville. Les droits de place et les taxes sur la publicité sont en chute.

Concernant l'attribution des compensations, les perspectives 2021 montrent que les recettes seront moins impactées par la crise sanitaire, même si les droits de mutation et de place peuvent l'être. La ville devrait percevoir à nouveau un prélèvement sur les paris hippiques, évalué à 100 000 euros environ. Si les dotations baissent moins que dans le passé, la ville perd néanmoins la dotation de solidarité urbaine à laquelle elle n'est plus éligible.

Les perspectives 2021 laissent présager d'une différence sur la DSP stationnement. En effet, le montant reversé par Interparking à la ville est calculé sur l'année N-1. L'impact sera donc fort en 2021 avec un calcul sur 2020. L'effet COVID est évalué à environ 1 million d'euros au total. Il se poursuivra en partie sur 2021. En cumulé sur les deux années, 2 millions de pertes liées à la COVID sont envisagées pour un million évalué lors du budget supplémentaire en juin 2020.

Les recettes exceptionnelles sont modifiées en l'absence de reversement de la géothermie -le syndicat est dissout. Dans les recettes de fonctionnement, le manque à gagner atteint 1,280 million d'euros, dont 750 000 en 2020 et plus de 500 000 en 2021. Suite à la dissolution du syndicat de géothermie, plus aucune recette exceptionnelle n'est perçue, mais, en contrepartie, la ville ne rembourse plus d'emprunt. La fin de la Dotation de Solidarité Urbaine représente près de 80 000 euros. Des subventions de la DRAC sont toujours perçues (123 000 euros) pour l'extension des horaires de la médiathèque. L'avenant de la DSP pour intégrer le stationnement de la Place d'Armes est attendu. Cependant, en contrepartie, la ville percevra beaucoup moins puisque 500 000 euros disparaîtront suite au calcul sur l'année N-1.

Sur six ans, la hausse des dépenses n'atteint que 0,6%, soit une baisse significative compte tenu de l'inflation. M. ROUSSEL renvoie à la documentation s'agissant de la liste des dépenses. Une vigilance extrême sera accordée à cet aspect en 2021. Néanmoins, force est de constater que les dépenses générales sont très contraintes par la stagnation, voire la baisse des recettes. Or, une majorité de dépenses ne peut être arbitrée en ce sens puisqu'il s'agit souvent de contrats et que les services à la population ne peuvent pas être supprimés.

En matière de ressources humaines, une stabilité des dépenses de personnel est constatée en 2020. Elles avaient fortement baissé en 2017 et 2018. Une légère augmentation interviendra en 2021 suite à quelques embauches. Néanmoins, une vigilance accrue assurera le maintien autour de 50% des dépenses, objectif fixé.

M. ROUSSEL propose une synthèse des dépenses de fonctionnement 2020, marquées par la COVID, les effets indirects du confinement qui ont induit des baisses de dépenses sur le personnel, des annulations d'événements. Le litige avec la SAPP est intégré à hauteur de 2,5 millions. Les subventions aux autres budgets principaux sont classiques. Une évaluation du besoin du CCAS, de la caisse des écoles, du théâtre devra être réalisée. L'avenant de la DSP « Place d'Armes » notamment fera l'objet de précisions ultérieures, puisque les discussions avec Interparking n'ont pas encore abouti. En 2021, des dépenses liées à la transition énergétique seront intégrées. Les dépenses de personnel seront stabilisées après les quelques embauches réalisées récemment.

Concernant l'excédent brut, qui permet de financer les investissements, l'année 2021 est particulière en raison de la COVID, qui a entraîné une perte d'un million d'euros. Il s'élevait à 2,8 millions en 2020. La comptabilisation des 2,5 millions d'euros sur le fonctionnement liée à la SAPP sera enregistrée. L'excédent brut sera ainsi probablement négatif à -1 million d'euros en 2021. Il serait néanmoins similaire à celui de 2020 hors dépenses exceptionnelles, ce qui témoigne d'une maîtrise des dépenses et d'une anticipation satisfaisante des recettes. D'après les premières estimations, fin d'exercice, le résultat cumulé devrait atteindre 3,5 millions. Les pertes de l'année 2020 seront compensées par les bons résultats des années précédentes.

Une part importante du budget est consacrée à l'investissement, avec quatre principales opérations pluriannuelles :

- la Charité royale, qui se termine, même s'il restera quelques aménagements au premier étage du grand bâtiment et dans le bâtiment de bureaux à l'angle de la Rue Royale et de la Rue de l'Arbre Sec ;
- le chantier de l'église Saint-Louis sera quasiment terminé à Pâques, hormis le relevage de l'orgue ; les travaux ont été retardés de trois mois suite à l'arrêt total du chantier pendant le premier confinement et partiel durant le second ;
- les autres ACP seront terminés : maîtrise sur le cœur de ville et travaux Place de la République, extension de la Maison de l'enfance.

Les autres projets sont les suivants :

- aménagement de la Place de l'Etape ;
- rénovation des bureaux et climatisation de la Charité royale ;
- accessibilité et accueil du public à l'Hôtel de ville ;
- école numérique de l'enseignement ;
- travaux annuels d'accessibilité et de mise en conformité.

S'agissant de la transition énergétique et du développement durable, ont été actés :

- la fin de la géothermie suite à la dissolution ; la ville recevra les actifs de la trésorerie, soit 323 000 euros intégrés dans le compte administratif lors du vote du Conseil municipal de mars 2021 ;
- la finalisation du projet de biomasse ;
- le plan vélo avec la poursuite de la réalisation d'une piste cyclable gare – Grand parquet ;

- des bornes électriques ;
- des points d'apport volontaire ;
- des phases d'études sur plusieurs projets : mise en valeur des collections du musée, rénovation du bâtiment de la Mission, aménagement du quartier Damesme, réfection du mur de Ferrare, qui se concrétiseront en 2022 puisque des subventions de l'Etat ont déjà été versées dans le cadre du Plan de relance.

Au total, près de 6,5 millions d'euros d'investissement sont attendus en 2021. Après une pause en 2020 (3,5 millions), la ville retrouverait ainsi un montant offensif.

M. ROUSSEL rappelle que le financement des investissements est réalisé par les capacités d'autofinancement, plus faibles en 2021 suite aux événements de 2020 (absence d'impact SAPP, impact moindre de la COVID). Des subventions seront perçues. Elles n'apparaîtront pas au budget tant qu'elles ne seront pas notifiées. L'endettement de la ville, plutôt élevé, a été diminué au cours des dernières années. En 2019, les dettes atteignaient 17,6 millions d'euros pour une épargne brute historique. En 2021, une légère augmentation à 18,7 millions sera observée. Le budget contient obligatoirement un montant d'endettement. Il pourrait atteindre 4,9 millions. Cependant, en réalité, il est toujours inférieur en fin d'année en raison de la perception de subventions et d'investissements décalés.

Il présente le budget annexe du théâtre, toujours fortement impacté par la COVID en 2021. En 2020, les dépenses de fonctionnement ont considérablement diminué du fait de la fermeture des salles. En 2021, elles restent fermées et les perspectives seront moindres que les autres années.

M. LE MAIRE le remercie de cette présentation et du document support. Il remercie également les services d'avoir mis en perspective la situation budgétaire de la ville.

M. THOMA salue un document complet, dont la lecture peut être complexe pour les Bellifontains. Il appelle de ses vœux une présentation plus synthétique et plus concrète.

Il constate concernant l'année 2020 que, à Fontainebleau comme ailleurs, la crise de la COVID n'a pas eu un impact terrible pour les collectivités locales. Certaines dépenses ont augmenté, d'autres ont diminué, voire disparu comme celles liées à la restauration scolaire, au centre de loisirs, les manifestations annulées, les frais fixes amoindris.

D'autre part, 2020 marque la fin de la géothermie, centre de dépenses sur les dernières années, avec 700 000 euros de dépenses courantes de fonctionnement. De même, certaines recettes exceptionnelles disparaîtront (500 000 euros en 2020).

Enfin, la condamnation et l'amende de Vinci constituent un autre fait majeur de l'année écoulée. La ville devra ainsi s'acquitter de 5 millions d'euros, répartis pour moitié en fonctionnement et en investissement avec le remboursement des actifs non amortis pour 2,5 millions et une indemnité liée au manque à gagner avec des intérêts de 2,5 millions. Les investissements 2020 ont été divisés par trois par rapport à l'année précédente. Le confinement n'est en effet pas seul responsable. Cette condamnation a, d'autre part, contribué à stopper la diminution de la dette et portera son niveau à près de 20 millions d'euros fin 2021.

M. THOMA observe que les perspectives 2021 ont été présentées succinctement. Une politique de limitation des dépenses courantes afin de dégager davantage d'épargne a été exposée. Pourtant, la page 28 du document fait état d'une hausse des dépenses courantes de 6 % en 2021. Il sollicite donc des explications à ce sujet.

De même, un objectif d'investissement de 6,5 millions d'euros est annoncé. Dans le même

temps, il est annoncé que l'année sera consacrée aux études préalables aux projets et à un état de situation des projets clefs. Il en ressort un manque de clarté quant aux objectifs d'investissements. En effet, si la Place de l'Etape est un projet qui ressort, avec des montants divers selon les sources, avec la fin de travaux de l'église, pour un total de dépenses de 3,2 millions d'euros, la répartition du solde nécessite des précisions. Cette demande a été formulée en commission des finances. Cependant, la réponse apportée, reportant à fin mars les précisions, n'est pas satisfaisante.

M. LECERF demande l'inscription d'un budget conséquent pour la remise en état des voiries et trottoirs et l'engagement d'un plan pluriannuel en la matière. Il déplore un budget de 800 000 euros insuffisant, avec des rustines qui défigurent les chaussées et les rendent dangereuses, notamment pour les vélos.

M. ROUSSEL engage à ne pas minimiser le coût de la COVID, qui pourrait s'élever à 2 millions d'euros.

Concernant la géothermie, les montants concernés ont toujours été publiés. La municipalité est satisfaite de la clôture de ce dossier, dont les impacts sur les comptes seront constatés en 2022. Néanmoins, près de 300 000 euros de trésorerie, liés à l'année 2019, seront remontés en 2021.

Concernant la SAPP, une valeur nette comptable de 2,5 millions sera prise en charge par Interparking. Ce manque à gagner est compensé par les recettes actuelles des parkings. Les montants cumulés à la fin de la délégation seront, au final, supérieurs à ceux versés. Le jugement qui sera rendu en appel permettra de dresser le bilan définitif de cette opération.

Si de nombreux travaux ont été arrêtés ou ralentis suite aux confinements, des études ont été nécessaires pour lancer les projets du nouveau mandat, ce qui explique la diminution des investissements en 2020. Ils se sont malgré tout élevés à 3,5 millions d'euros. Enfin, des explications précises seront apportées concernant les 6,5 millions d'euros lors du Conseil municipal du 29 mars, avec la liste exacte des investissements, en cours d'arbitrage.

S'agissant des voiries, des lignes budgétaires sont prévues systématiquement.

M. THOMA estime les explications insuffisantes concernant plus de 4 millions d'euros d'investissement engagés pour 2021. Le débat d'orientations budgétaires a pour vocation d'exposer les choix au regard d'éléments chiffrés, dont manquent cruellement les conseillers municipaux. Ils ont le droit et le devoir d'être mieux informés sur la ventilation des investissements, même si des arbitrages demeurent. Néanmoins, si ces derniers concernent 4 millions d'euros, ils témoignent d'un retard flagrant quant à la construction budgétaire.

M. ROUSSEL répète que tous les montants seront fournis lors du prochain Conseil. Il propose de discuter, en attendant, des grandes orientations budgétaires. Il renvoie à la page 70 du rapport.

M. LE MAIRE rappelle qu'un débat d'orientations budgétaires a vocation à fournir les principaux éléments, faire des propositions, entendre les remarques, nourrir la réflexion collective. Il ne s'agit pas d'ergoter sur les chiffres ou de critiquer ce qui est proposé. Il engage l'opposition à formuler ses propositions.

Il réfute tout lien entre la condamnation Vinci et le faible niveau d'investissements en 2021, qui s'explique par la crise COVID, impactant l'ensemble des collectivités. Il répète que la ville a été condamnée à hauteur de 2,5 millions d'euros et qu'elle n'a jamais contesté devoir payer les autres 2,5 millions. Elle en avait différé le remboursement en attendant la résolution du contentieux. Telle est la réalité. Au final, il s'agit d'une opération comptable puisque les sommes seront payées par le nouveau délégataire.

M. LE MAIRE remercie les collaborateurs qui ont travaillé aux orientations. Pour l'heure, la liste des investissements retenus au budget ne peut être fournie parce que la réflexion se poursuit.

D'autre part, la majorité a travaillé récemment aux arbitrages. L'objectif d'investissement demeure à 6,5 millions, selon une répartition fournie dans deux mois. Il regrette que le travail des services ne soit pas salué par l'opposition et appelle de ses vœux un équilibre qui permettra à chacun de faire du débat budgétaire, un débat de propositions et non un débat critique.

- **Modification des autorisations de programme et de crédits de paiement – Approbation à la majorité (6 contre : M. THOMA, Mme TAMBORINI, Mme DUPUIS, M. JULIEN, M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC)**

M. ROUSSEL précise que la mise à jour des ACP concerne la médiathèque et l'église, avec des reports sur 2021 de certains montants évoqués précédemment et détaillés dans le document.

- **Marché de Maîtrise d'œuvre de Mise en accessibilité de l'Hôtel de ville de Fontainebleau – Avenant n°1 – Approbation à l'unanimité**

M. ROUSSEL informe d'un marché de maîtrise d'œuvre avec la société « Maillard Architecture et Patrimoine », d'un montant de 59 850 euros. Il est prévu d'étendre la mission au titre de la sécurité incendie (réglementation ERP pour les zones accessibles au public et réglementation du Code du travail pour les zones hors public). Il est proposé également que le périmètre soit élargi à l'ensemble de l'Hôtel de ville, soit une augmentation du marché de 16 720 euros hors taxes.

- **Modification du tableau des effectifs du personnel communal**
  - **Créations de postes – Approbation à l'unanimité**
  - **Suppression de postes – Approbation à l'unanimité**

M. GONDARD rappelle la volonté de clarifier la grille des effectifs en la complétant des créations nécessaires pour les recrutements ou les avancements, ainsi que des suppressions de postes en lien avec des avancements, des départs ou des non-remplacements.

Deux créations répondent à des besoins au sein des filières technique et animation. Parallèlement, 27 postes sont supprimés, fruits des promotions et repositionnements indiciaires des agents de la collectivité.

- **Convention unique relative aux missions optionnelles du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne – Approbation à l'unanimité**

M. GONDARD propose la signature d'une convention avec le centre de gestion, dont le recours est obligatoire depuis 1984, selon des options tarifées à choisir dans un catalogue, prévues dans un cahier des charges précis. Les compétences du centre de gestion sont utilisées pour des missions de type gestion des archives, conseil et formation en hygiène et sécurité, gestion du statut de la fonction publique, maintien dans l'emploi des personnels inaptes, application des règles relatives au régime de retraite.

- **Convention Action Cœur de Ville (ACV) – Avenant N° 2 - Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)**

M. LE MAIRE propose de retirer ce point de l'ordre du jour, qui sera examiné lors d'un prochain Conseil municipal, l'Etat ayant fait part, ce jour, de remarques qui obligent à revoir l'avenant.

- **Déclaration d'Edimbourg des gouvernements infranationaux, des villes et des autorités locales sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 – Approbation à l'unanimité**

M. LE MAIRE explique que la convention, initiée par des collectivités locales écossaises, est reprise par l'Union nationale pour la conservation de la nature. Cette organisation, née à

Fontainebleau en 1948, propose aux collectivités du monde entier de s'engager pour la biodiversité. Cette déclaration est une charte de principes et de valeurs, qui permet de rappeler l'importance de la biodiversité dans les politiques menées, d'engager la collectivité locale à prendre en compte cette dimension et à s'inscrire dans les engagements internationaux pris en la matière et en matière climatique. Elle rejoint la démarche « Fontainebleau (en) transition » et rappelle le lien avec l'Union internationale pour la conservation de la nature, qui a organisé un comité directeur dans la ville en 2018. Puisque la biodiversité est un marqueur important du mandat, M. LE MAIRE propose d'approuver ladite déclaration.

- **Inscription de la commune de Fontainebleau au groupement de commandes pour l'acquisition de véhicules électriques constitué par le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) – Approbation à l'unanimité**

M. FLINÉ explique que la présente délibération vise à intégrer un groupement de commandes mis en place par le SDESM afin d'acquérir des véhicules électriques pour les services de la ville. En effet, la municipalité a un double objectif :

- Optimiser, en améliorant la gestion et l'utilisation partagée des véhicules ;
- Décarboner, en remplaçant les véhicules thermiques par des véhicules électriques.

Les communes doivent adhérer avant le 12 mars en stipulant le nombre minimum de véhicules qu'elles souhaitent acquérir. La ville de Fontainebleau s'est engagée sur la commande d'un véhicule de type citadine polyvalente cinq portes (Renault Zoé ou Peugeot e-208), d'un véhicule utilitaire léger quatre portes ou d'un véhicule utilitaire plateau deux portes. Le modèle retenu sera fonction de l'issue de la consultation. La commune pourra en commander d'autres si besoin. La passation du marché aura lieu entre mars et mai 2021. Les commandes seront passées avant le 1<sup>er</sup> juillet afin de bénéficier des aides gouvernementales bonifiées en vigueur. Chaque commune pourra bénéficier des tarifs négociés jusqu'en mai 2023.

Les avantages du groupement sont nombreux :

- prix compétitifs ;
- lancement du marché géré par le SDESM ;
- aucun frais de participation requis.

La ville participe ainsi concrètement à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique.

M. THOMA demande si le(s) véhicule(s) ainsi acquis, ser(a)ont rechargés sur secteur avant l'installation d'une borne dédiée.

M. FLINÉ assure que la ville travaille parallèlement à équiper la voirie.

- **Règlement intérieur des activités municipales périscolaires, extrascolaires, sportives et jeunesse :**
  - **Abrogation à compter du 2 septembre 2021 de la délibération n°19/87 du 8 juillet 2019 relative à l'approbation du règlement intérieur des activités municipales périscolaires, extrascolaires, sportives et jeunesse**
  - **Approbation des dispositions relatives au remboursement ou à l'annulation du titre émis, pour l'école multisports en fonction de critères spécifiques à l'article 9-3 à compter du 15 février 2021**
  - **Approbation des autres dispositions du nouveau règlement intérieur des activités municipales périscolaires, extrascolaires, sportives et jeunesse à compter du 2 septembre 2021 – Approbation à l'unanimité**

Mme CLER précise en préambule que le Règlement intérieur concerne les activités périscolaires, extrascolaires et sportives, ainsi que la jeunesse. Plusieurs modifications seront opérées au 15 février ou en septembre, le règlement étant remis aux familles qui inscrivent actuellement leurs enfants pour la rentrée prochaine. Elles apparaissent en jaune dans les documents.

Elles concernent :

- la réduction des délais de réservation pour les accueils périscolaires du matin et du soir ;
- la reprise de la facturation par la ville pour régler les soucis d'impayés suite au renouvellement du prestataire délégataire pour la restauration scolaire en juillet 2021 ;
- la fin de l'accueil des enfants le mercredi à l'école Saint-Merry après l'expérimentation d'une nouvelle forme de garde pour les enfants nécessitant un accompagnement au multisports et à l'école Jozon pour les enfants inscrits au conservatoire ; 12 enfants avaient été accueillis la première année à Saint-Merry, puis 2 en 2019-2020 et aucun sur 2020-2021 ; les enfants sont toujours accueillis à l'école Jozon en demi-journée, qu'ils soient inscrits ou non au conservatoire ;
- l'éventuelle suppression du goûter du soir proposé en maternelle et au centre de loisirs, certaines familles préférant apporter le leur ;
- l'étude de la possibilité d'un remboursement total ou partiel de l'inscription à l'école multisport pour des enfants qui déménageraient en cours d'année ou seraient blessés, sur présentation d'un certificat médical.

Il est proposé d'abroger ces points du Règlement intérieur à partir du 2 septembre et d'approuver ces modifications dès le 15 février pour l'école multisports.

#### • Questions orales

M. LECERF estime urgent, compte tenu du contexte sanitaire, de réfléchir aux moyens d'aider les Bellifontains le plus dans le besoin. Sur le schéma des boîtes à livres, il demande la mise en place des « boîtes à vivre » pour permettre à certains de manger à leur faim, à l'image de ce qui a été réalisé en fin d'année par certains citoyens (calendrier de l'avent, Range ta chambre solidaire, « boîtes de Noël » pour les plus démunis). M. LECERF demande l'accord de principe du Conseil municipal et une aide de la ville pour finaliser ce projet.

Mme BOLGERT rappelle que de nombreuses associations proposent une aide alimentaire : Croix rouge, Restos du cœur, accueil de jour, Ordre de Malte, Epicerie solidaire. Elles interviennent sur des sollicitations d'urgence ou régulières et sont subventionnées par la ville. D'autre part, par cohérence avec le travail social réalisé sur le territoire, un accompagnement de long terme en concertation avec les différents partenaires, mais aussi pédagogique sur la gestion du budget est fondamental et préférable. Actuellement, des discussions sont menées avec ces associations. La ville souhaite qu'un travail de terrain soit effectué sur le long terme, avec des distributions ciblées à des moments de l'année où des besoins spécifiques sont formulés par les associations, lorsqu'elles manquent de denrées.

Mme BOLGERT loue l'intention des boîtes alimentaires. Cependant, dans une ville très attractive pour les sangliers et dans la période sanitaire actuelle, elles posent question d'un point de vue sanitaire. Elle rappelle, en outre, que les bénéficiaires du RSA et de l'allocation spécifique de solidarité, les familles avec enfant bénéficiaires des APL ont bénéficié de primes exceptionnelles depuis mars.

M. THOMA renouvelle la demande de disposer d'un local de travail, conformément au Règlement intérieur du conseil municipal et à la réglementation relative au droit des oppositions en France. Le Maire a été sollicité par courrier électronique le 27 novembre dernier, sans réponse, puis relancé le 19 janvier, en vain.

M. GONDARD indique qu'une recherche est engagée afin d'affecter le local le plus adapté à l'opposition, afin qu'elle puisse plus l'utiliser que le précédent. Un espace situé au 240 rue Grande a été ciblé. Les conventions seront prochainement soumises à signature.

M. THOMA s'enquiert des dates des conseils municipaux du premier semestre.

M. LE MAIRE indique que le prochain se tiendra le 1<sup>er</sup> mars. Il se tiendrait en visio en cas de confinement. Celui consacré au budget sera organisé le 29 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.

Le Maire



M. Frédéric VALLETOUX

Le secrétaire de séance

M. Gérald RONTEIX